

Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : --

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 194-33-2017

Le règlement numéro 194-33-2017 amendant le règlement de zonage numéro 194-2011 afin d'ajouter les usages liés à la vente et la réparation de véhicules légers et de petits moteurs dans la zone CA 712 a été adopté à la séance du conseil municipal du 3 octobre 2017 et est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC des Laurentides, soit le 20 octobre 2017.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'Hôtel de ville au 100 Place de la Mairie à Saint-Faustin-Lac-Carré, les jours ouvrables du lundi au jeudi entre 8h15 et 16h45 et le vendredi 8h15 à 12h15.

DONNÉ à Saint-Faustin-Lac-Carré ce 9e jour de novembre deux mille dix-sept



Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe